



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## questions écrites

Question écrite n° 80893

### Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre délégué aux relations avec le Parlement sur le fait que certains ministères ont un comportement tout à fait désinvolte avec les parlementaires dans la mesure où ils négligent délibérément de répondre aux questions écrites qui sont publiées au Journal officiel et qui leur sont adressées. Le délai légal de réponse est de quelques mois et il est déjà anormal qu'il ne soit pas respecté. Il devient par contre tout à fait intolérable que les retards soient de plus d'un an et pire, parfois même de plusieurs années. Ainsi, parmi les questions écrites qu'elle a posées en 2003, six n'ont toujours pas obtenu de réponse, elles ont donc deux ans de retard. Or cinq de ces six questions écrites concernaient le ministère de la santé et des solidarités. Il s'agit des questions écrites n°s 25550, 24078, 16203, 13954 et 13742. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique s'il est possible de faire en sorte que le ministère concerné remédie à de telles carences.

### Texte de la réponse

Le ministre délégué aux relations avec le Parlement a l'honneur de faire connaître à l'honorable parlementaire qu'il vient d'appeler l'attention du ministre de la santé et des solidarités sur la nécessité de répondre dans des délais plus brefs aux questions écrites qui lui sont posées, en particulier, les questions mentionnées dans les questions écrites n° 80892 et 80 893 du 13 décembre 2005. Ces réponses constituent un moyen de dialogue très important entre le Gouvernement et le Parlement auquel le Premier ministre est très attaché.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80893

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** relations avec le Parlement

**Ministère attributaire :** relations avec le Parlement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 2005, page 11459

**Réponse publiée le :** 17 janvier 2006, page 552